

19 COMMUNE DE LOCMARIAQUER
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation Étaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

26 juin 2025

Mme JEGO Anne-Marie, M. MADEC Jacques, Mme RIO Annick, M. BEGKOYIAN Pierre, Adjoint ;
Mme DUVERGER Cécile, MM.MATIGNON Philippe, PASCO Yann, CAILLOCE Stéphane, Mme
RUMEUR Anne, M. FICKO David, Mme KERZERHO Sophie, M. LE SOMMER Charles, Mme
WLODARCZAK Françoise *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19

Présents : 14

Représentés : M. HUET Pascal par M.CAILLOCE Stéphane
Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine par Mme RIO Annick

Votants : 16

Excusées : Mmes ROSSIGNOL Christine, HERVE Nadia

Absent : M. MAHE Bertrand

Secrétaire de séance : Mme JEGO Anne-Marie

LISTE DES DELIBERATIONS

n°2025-6-1 : Détermination du nombre d'adjoints

n°2025-6-2: Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués

n°2025-6-3 : Désignations aux commissions communales

n°2025-6-4: Modification n°1/2025 du tableau des effectifs

**n°2025-6-5: Annulation décisions modificatives n°1/2025 – Budget Camping Municipal-DM
n°2/2025**

**n°2025-6-6: Compte rendu n°1/2025 de l'exercice des alinéas 4° et 15° des délégations du
Conseil Municipal**

**n°2025-6-6: Autorisation d'ester en justice auprès du tribunal administratif de Rennes
dans le recours n°2504126-1**

**n°2025-6-7: Autorisation d'ester en justice auprès du tribunal administratif de Rennes
dans le recours n°2504126-1**

2025-6-1 : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Bertrand MAHE du poste de 1er adjoint, il est proposé de porter à 4 le nombre d'adjoints.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

FIXE le nombre d'adjoints à QUATRE.

ACTUALISE le tableau du Conseil Municipal comme annexé :

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	CAGNARD Hervé	01/12/1959	28/06/2020	469
Première adjointe	Mme	JEGO Anne-Marie	08/03/1959	28/06/2020	469
Deuxième adjoint	M.	MADEC Jacques	01/10/1953	28/06/2020	469
Troisième adjointe	Mme	RIO Annick	26/11/1950	28/06/2020	469
Quatrième adjoint	M.	BEGKOYIAN Pierre	25/05/1959	28/06/2020	469
Conseillère	Mme	DUVERGER Cécile	05/12/1950	28/06/2020	469
Conseiller	M.	MATIGNON Philippe	09/03/1952	28/06/2020	469
Conseillère	Mme	ROSSIGNOL Christine	08/11/1963	28/06/2020	469
Conseiller	M.	MAHE Bertrand	23/10/1967	28/06/2020	469
Conseiller	M.	PASCO Yann	21/07/1968	28/06/2020	469
Conseillère	Mme	RUMEUR Anne	06/07/1971	28/06/2020	469
Conseiller	M.	HUET Pascal	11/04/1972	28/06/2020	469
Conseillère	Mme	BERTHO-LAUNAY Sandrine	23/05/1972	28/06/2020	469
Conseiller	M.	CAILLOCE Stéphane	02/03/1973	28/06/2020	469
Conseillère	Mme	HERVE Nadia	29/12/1976	28/06/2020	469
Conseiller	M.	FICKO David	13/08/1970	28/06/2020	322
Conseillère	Mme	KERZERHO Sophie	16/02/1971	28/06/2020	322
Conseiller	M.	LE SOMMER Charles	12/01/1973	28/06/2020	322
Conseillère	Mme	WLODARCZAK Françoise	22/06/1959	28/06/2020	169

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A. LOCMARIAQUER , le 04 juillet 2025

Nomination de conseillers délégués

Monsieur le Maire signale que suite à la démission du 1^{er} adjoint et à son non-remplacement il envisage de donner délégation à des conseillers municipaux .

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Il informe l'assemblée

qu'il **NOMME** deux conseillers délégués.

qu'il **DESIGNE** :

Monsieur Philippe MATIGNON Conseiller Délégué à l'HABITAT et aux TRAVAUX
Monsieur Pascal HUET Conseiller Délégué à l'URBANISME.

n° 2025-6-2: Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants; Considérant que les indemnités sont fixées en % du taux de l'indice brut terminal de la fonction publique (pour information au 1^{er} janvier 2024 il correspond à l'IB 1027).

Considérant que la commune faisant partie de la strate démographique de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal d'indemnités est de 51,6 % pour le maire et de 19,8 % pour les adjoints ;

Considérant que le nombre de postes d'adjoints a été fixé à quatre en lieu et place des cinq possibles

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes ;

Il est proposé les taux d'indemnités suivants en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Au Maire :	49,2 %
A la 1 ^{ère} Adjointe :	17,4 %
Au 2 ^{ème} Adjoint :	17,4 %
A la 3 ^{ème} Adjointe :	17,4 %
Au 4 ^{ème} Adjoint :	17,4 %
Au 1 ^{er} Conseiller délégué :	6 %
Au 2 nd Conseiller délégué :	6 %

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention:

APPROUVE les taux d'indemnités proposés ci-avant.

DECIDE l'application de ces taux dès que les arrêtés de délégation seront exécutoires.

ANNEXE à la présente délibération le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées.

n°2025-6-2-1: Annexe à la délibération portant indemnités du Maire, des Adjointes & des Conseillers délégués

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

ARRONDISSEMENT de LORIENT

CANTON d'AURAY

COMMUNE de LOCMARIAQUER

POPULATION (totale au dernier recensement) : 1 557 hts

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation = 64 519 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du maire	Taux maximum de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
M. CAGNARD Hervé	49,2 %	/	49,2 % - 2 022,38 €

B. Adjointes au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

bénéficiaires	Taux maximum de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1ère adjointe :Mme JEGO Anne-Marie	17,40%	/	17,4 %- 715,23 €
2e adjoint :M. MADEC Jacques	17,40%	/	17,4 %- 715,23 €
3e adjointe :Mme RIO Annick	17,40%	/	17,4 %- 715,23 €
4e adjoint : M. BEGKOYIAN Pierre	17,40%	/	17,4 %- 715,23 €

C. conseillers municipaux

Nom des bénéficiaires	Taux maximum de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
1 ^{er} Conseiller délégué	6 %	/	6 %- 246,63 €
2 nd Conseiller délégué	6 %	/	6 %- 246,63 €

D. MONTANT TOTAL ALLOUE : 64 519 €

(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation)

n°2025-6-3 : Désignations aux commissions communales

Monsieur le Maire informe les Conseillers que suite à la démission du 1^{er} adjoint, il est nécessaire de procéder à la mise à jour de certaines commissions communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

MODIFIE les compositions des Commissions Communales comme suit :

COMMISSION DES FINANCES composée de 7 membres

- **M. MADEC Jacques : Vice-président**
- **Mme HERVE Nadia**
- **M. HUET Pascal**
- **M. MATIGNON Philippe**
- **Mme JEGO Anne-Marie**
- **Mme WLODARCZAK Françoise**
- **M. LE SOMMER Charles**

COMMISSION DES TRAVAUX composée de 7 membres

- **M. BEGKOYIAN Pierre : Vice-président**
- **Mme RUMEUR Anne**
- **M. HUET Pascal**
- **M. PASCO Yann**
- **M. MATIGNON Philippe**
- **M. LE SOMMER Charles**
- **Mme WLODARCZAK Françoise**

COMMISSION ENVIRONNEMENT/LITTORAL composée de 6 membres

- **M. MADEC Jacques : Vice-président**
- **M. BEGKOYIAN Pierre**
- **Mme JEGO Anne-Marie**
- **Mme DUVERGER Cécile**
- **Mme ROSSIGNOL Christine**
- **M. LE SOMMER Charles**

COMMISSION URBANISME composée de 8 membres

- **M. MADEC Jacques: Vice-président**
- **Mme HERVE Nadia**
- **M. HUET Pascal**
- **M. MATIGNON Philippe**
- **Mme ROSSIGNOL Christine**
- **Mme DUVERGER Cécile**
- **Mme WLODARCZAK Françoise**
- **M. FICKO David**

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL composée de 6 membres

- **Mme JEGO Anne-Marie : Vice-présidente**
- **M. BEGKOYIAN Pierre**
- **Mme RUMEUR Anne**
- **M. PASCO Yann**
- **Mme RIO Annick**
- **M. LE SOMMER Charles**

COMMISSION DU TOURISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE composée de 6 membres

- **M.BEGKOYIAN Pierre : Vice-président**
- **Mme JEGO Anne-Marie**
- **M. PASCO Yann**
- **Mme RUMEUR Anne**
- **M. MATIGNON Philippe**
- **M. FICKO David**

COMMISSION DES SPORTS – JEUNESSE - ASSOCIATIONS composée de 6 membres

- **Mme RIO Annick : Vice-présidente**
- **Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine**
- **Mme ROSSIGNOL Christine**
- **Mme DUVERGER Cécile**
- **Mme KERZERHO Sophie**
- **Mme WLODARCZAK Françoise**

COMMISSION COMMUNICATION composée de 5 membres

- **M.BEGKOYIAN Pierre : Vice-président**
- **Mme RUMEUR Anne**
- **M. HUET Pascal**
- **Mme DUVERGER Cécile**
- **Mme WLODARCZAK Françoise**

COMMISSION CULTURE composée de 5 membres

- **Mme RIO Annick : Vice-présidente**
- **Mme DUVERGER Cécile**
- **M.MADEC Jacques**
- **Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine**
- **M.FICKO David**

COMMISSION PATRIMOINE composée de 5 membres

- **M.MADEC Jacques : Vice-président**
- **Mme DUVERGER Cécile**
- **Mme RIO Annick**
- **Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine**
- **M.FICKO David**

COMMISSION ACTIVITES MARITIMES composée de 5 membres

- **M.BEGKOYIAN Pierre : Vice-président**
- **M. PASCO Yann**
- **M. CAILLOCE Stéphane**
- **Mme JEGO Anne-Marie**
- **M. LE SOMMER Charles**

COMMISSION OSTREICULURE, PÊCHE, AGRICULTURE, QUALITE DE L'EAU composée de 7 membres

- **M.BEGKOYIAN Pierre : Vice-président**
- **M. CAILLOCE Stéphane**
- **Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine**
- **Mme ROSSIGNOL Christine**
- **M. PASCO Yann**
- **M. LE SOMMER Charles**
- **Mme WLODARCZAK Françoise**

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AOT ET DU MARCHÉ

- **Mme RIO Annick : Vice-présidente**
- **M. MATIGNON Philippe,**
- **M. HUET Pascal,**
- **Mme HERVE Nadia,**
- **M. FICKO David**
- **M. LE SOMMER Charles**
- **Mme WLODARCZAK Françoise**
- **Et pour le marché les deux représentants des commerçants du marché**
 - o **Mme ROSSIGNOL Christine**
 - o **Mme RUMEUR Anne**

n° 2025-6-4: Modification n°1/2025 du tableau des effectifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'organisation des services communaux
VU le budget de la Commune;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

MODIFIE le tableau des effectifs de la Commune comme suit à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- **SUPPRESSION :**
 - de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- **CREATION :**
 - de deux postes de rédacteur à temps complet
 - d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

n°2025-6-5: Annulation décisions modificatives n°1/2025 – Budget Camping Municipal-DM n°2/2025

Vu le budget annexe du Camping Municipal;

Considérant la sortie de l'inventaire du véhicule électrique ;

Vu la délibération n° 2024-5-9 du 10 juin 2025 portant décisions modificatives pour le Camping Municipal

Considérant que ce véhicule est totalement amorti, il n'était pas nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

56116 Code INSEE		COMMUNE DE LOCMARIAQUER CAMPING MUNICIPAL		DM n°2 2025	
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
 FONCTIONNEMENT					
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	20 500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	
 INVESTISSEMENT					
R-2182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	
Total Général		-20 500,00 €		-20 500,00 €	

n° 2025-6-6: Compte rendu n°1/2025 de l'exercice des alinéas 4° et 15° des délégations du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 2122-22,
Vu les délibérations n°2020-3-5 du 03 juillet 2020 et n°2020-4-23 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Maire notamment relatif à la passation de marchés publics (alinéa 4°) et à l'exercice du droit de préemption (alinéa 15°).

Il est

RENDU COMPTE :

- de la passation du marché public suivant :
 - Fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire auprès de l'entreprise SAS CONVIVIO-RCO pour un montant de 29 000 € HT annuel estimé.
- du non exercice du droit de préemption sur les biens suivants :

Date de dépôt	Références cadastrales	Adresse	Surface totale en m2	SURFACE UTILE OU HABITABLE	Biens vendus	Vente amiable - Prix de vente
10/01/2025	AN234, AN236	18 Lieu Dit Scarpoch	1233	179	Un bâtiment de stockage et de bureaux	290 000 €
14/01/2025	BE109	15 Rue de la Victoire	95		COMMERCE	62 000 €
16/01/2025	BH836	13 Rue Er Hastel	493		terrain à bâtir	150 000 €
17/01/2025	AZ491	20 Lotissement Lann Vraz	598	130	Une maison d'habitation	660 000 €
05/02/2025	BP564	route DE KERPENHIR	22		PARCELLE DE TERRE	5 000 €
06/02/2025	AY123	4 Keriaval	2685	345	maison principale + longère + dépendance	1 950 000 €
11/03/2025	BH582, BH628, BH762	Rue Philippe Vannier	1106	86	Une maison d'habitation	500 000 €
12/03/2025	AK7	Kérinis	606		sans usage particuli	21 600 €
17/03/2025	AN441, AN389, AN390	54 Lieu Dit Kerouarch	606		terrain à bâtir	86 750 €
31/03/2025	BE109	15 Rue de la Victoire	95	24	local commercial	52 000 €
17/04/2025	BI505	17 route de kerlud	903	149	maison	425 000 €
29/04/2025	BH864, BH870	Rue Er Hastel	333		terrain à bâtir	212 000 €
29/04/2025	BH865, BH871	Rue Er Hastel	342		terrain à bâtir	209 100 €
29/04/2025	BH867, BH873	Rue Er Hastel	340		terrain à bâtir	204 000 €
29/04/2025	BH907, BH856	Rue Er Hastel	326		terrain à bâtir	179 300 €
29/04/2025	BH908, BH857	Rue Er Hastel	330		terrain à bâtir	188 000 €
29/04/2025	BH909, BH858	Rue Er Hastel	334		terrain à bâtir	189 200 €
29/04/2025	BH910, BH859	Rue Er Hastel	339		terrain à bâtir	186 450 €
29/04/2025	BH922, BH860	Rue Er Hastel	344		terrain à bâtir	218 000 €
29/04/2025	BH911, BH879, BH891, BH900	Rue Er Hastel	418		terrain à bâtir	237 900 €
29/04/2025	BH878, BH890, BH899	Rue Er Hastel	396		terrain à bâtir	217 800 €
29/04/2025	BH895, BH904, BH883	Rue Er Hastel	209		terrain à bâtir	77 150 €
02/05/2025	BE53, BE54, BE55, BE56	Le Bourg	598	633	Hôtel-restaurant	1 050 000 €
31/03/2025	AL353	1 BIS KERCADORET LES TERR	452		terrain à bâtir	259 900 €
22/05/2025	BE53, BE54, BE55, BE56	Rue Er Hastel	493		sans usage	100 000 €
05/06/2025	BH836	Rue Er Hastel	352		terrain à bâtir	96 000 €
17/06/2025	BH868, BH874	Rue Er Hastel	229		terrain à bâtir	84 147 €
19/06/2025	BH928	1 BIS KERCADORET LES TERR	1760		Voirie	1 €
19/06/2025	AL319, AL320, AL321,	Rue Philippe Vannier	1372	42	maison	280 000 €
20/06/2025	BH580	Rue Er Hastel	493		terrain à bâtir	50 000 €
20/06/2025	BH836	Rue Er Hastel	493		TERRAIN à bâtir	50 000 €
20/06/2025	AL236	23 allée des Minosas	423	45	maison	280 000 €

n°2025-6-6: Autorisation d'ester en justice auprès du tribunal administratif de Rennes dans le recours n°2504126-1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire le 30 juin 2025 d'une notification de dépôt d'une requête auprès du tribunal administratif de Rennes.

Ce recours enregistré sous le n°2504126 le 10 juin 2025 demande le retrait de la délibération du 17 décembre 2024 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Pour faire valoir nos droits il apparait nécessaire de solliciter le concours d'un avocat.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire auprès du Tribunal Administratif de Rennes et à saisir Maître Anne LE DERF-DANIEL d'ARES AVOCATS sis Immeuble Le West Side 53, rue Jules Vallès 35043 RENNES Cédex pour représenter et défendre la Commune.

Questions diverses Conseil Municipal du 3 juillet 2025

1 – ARS

1.1/ Point COVID : (éléments du 3 juin 2025) :

Depuis l'émergence du COVID-19, la surveillance épidémiologique de Santé publique France repose sur un dispositif multi-sources qui permet un meilleur suivi. Santé publique France décrit une activité faible.

1.2/ Point Grippe :

Sans objet.

2 - DIVERS :

2.1/ Situation hydrologique :

La pluviométrie mensuelle a été plus faible que la normale.

Le Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (Creseb) a réalisé une étude sur « Eau et Climat », afin de contribuer à la prise de conscience des impacts du changement climatique.

2.2/ Semaine du Golfe

Vendredi 4 juillet, soirée organisée pour remercier les nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de la Semaine du Golfe.

2.3/ Divers Cie des PORTS : C.A. Cie des PORTS du 25 Avril 2025

- Poursuite du développement commercial, des investissements, intégration de nouvelles activités, développement des coopérations, recherche de synergies avec les communes, les investisseurs.

2.4/ Conseil Départemental :

Lors de la session de juin 2025, l'Assemblée départementale du Morbihan a adopté la première décision modificative budgétaire (DM1) de l'année. Elle s'inscrit dans un exercice d'ajustement financier rigoureux, fondé à la fois sur l'exécution budgétaire en cours et sur l'évolution des besoins identifiés sur le territoire.

Un soutien renforcé aux solidarités humaines : **6,8 M€ mobilisés**

Parmi les **20,74 M€ de crédits nouveaux inscrits** dans cette DM1, plus de 6,8 M€ sont consacrés aux solidarités humaines. L'aide sociale à l'enfance est notamment un axe fort avec près de 1,7 M€ de crédits complémentaires qui viennent ainsi consolider les moyens déjà engagés pour la prise en charge et l'accompagnement des enfants confiés.

Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques

Le **SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques)** est un document stratégique, qui fixe le cadre territorial et opérationnel des secours dans chaque département.

Dans le Morbihan, le SDACR, a été actualisé pour mieux répondre aux défis actuels du territoire. Aujourd'hui, le SDIS bénéficie d'un maillage territorial dense et d'une organisation solide, mais il fait face à des faiblesses structurelles, notamment une disponibilité réduite des sapeurs- pompiers volontaires en semaine, de délais d'intervention parfois longs et des difficultés d'interventions sur certains secteurs géographiques (îles, presqu'îles).

La révision du SDACR s'organise autour de trois axes stratégiques majeurs :

- Adapter la couverture des risques face aux évolutions démographiques, à l'essor touristique et au vieillissement de la population.
- Renforcer la préparation opérationnelle en améliorant la connaissance des risques, les compétences des équipes et la gestion de crise.
- Anticiper l'avenir en intégrant le changement climatique, et en développant les outils numériques.

Ce schéma vise à garantir une réponse homogène et efficace sur tout le territoire, et de garantir des conditions de travail adaptées pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans les 65 centres d'incendie et de secours du Morbihan

Bilan intermédiaire du schéma départemental de protection de l'enfance 2020-2025

À travers son schéma départemental de protection de l'enfance 2020-2025, le département du Morbihan poursuit une stratégie solide structurée pour les jeunes, autour de trois priorités :

- Protéger l'enfant dans son environnement familial chaque fois que possible ;
- Garantir son intérêt supérieur dans chaque décision ;
- Adapter en continu l'offre de services aux réalités du terrain.

Fin 2024, ce sont 3 888 mineurs et jeunes majeurs qui ont été accompagnés par les services départementaux, dont 1 869 enfants accueillis et hébergés. La diversité des modes d'accueil permet une réponse individualisée et de proximité, avec près de 60 % des enfants confiés à des assistants familiaux morbihannais

Aujourd'hui, 80 % des actions prévues dans le schéma 2020-2025 sont déjà déployées et sa prolongation d'un an permettra de finaliser les chantiers restants

2.5/ Conférence Régionale de Gouvernance / GT Mesures .

Travaux en cours, toutes les décisions doivent être actés par la CRG.

Prochaine CRG le 8 juillet

2.6/ CDNPS du 19 juin 2025 (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites).

Lors de cette commission, de nombreux dossiers ont été instruits. Parmi ceux-ci, des dossiers concernant notre territoire :

- Locoal-Mendon : abri agricole = favorable sous réserve ABF
- St Philibert : BASSIN purification + auvent ostréicole = Favorable sous réserves compromis ABF.
- Crac'h : démolition/reconstruction bâtiment ostréicole = Favorable sous réserves
- Caudan : construction maison = Défavorable
- Pluneret : déconstruction /construction maison = Favorable
- Crac'h : réalisation d'une annexe en SDU = Favorable

3- AQTA / Pays d'AURAY :

3.1/ Comité syndical et Copil du Pays d'Auray du 24 juin 2025.

- Modification des statuts (amélioration de la gouvernance et des missions)
- Création d'un contrat de projet chargé d'étude observation (1 ETP sous contrat)
- Mise en place d'un plan de formation pour le chargé d'étude observation
- Retard dans l'instruction de la modification pour cause d'absence de réponse de la DREAL
- Evaluation du SCOT tous les 6 ans
- Optimisation des services pour faire face à l'augmentation des activités, sans surcouts.

Organisation globale (échéances, gouvernance)

Obligation de délibérer avant le **22 novembre 2025**.

- 1^{er} juillet : *Commission des adjoints à l'urbanisme* (présentation de la démarche)
- Été 2025 : Enquête auprès des communes pour une évaluation qualitative du SCoT
- 08 septembre : Commission des adjoints (présentation de l'évaluation)
- 16 septembre : Comité syndical : préparation de la Conférence des Maires
- 17 octobre : Conférence des Maires : présentation de l'évaluation
- 07 novembre : Comité syndical (délibération sur l'évaluation du SCoT).

- Comité Leader / gestion des fonds Européens :
 - Modification de la composition des membres du comité de programme.
 - Mise en œuvre d'une coordination des politiques publiques en matière de paysage (SCOT)
- SCOT/ZAN : Le Schéma de cohérence territoriale et la loi Zéro artificialisation nette ont été présentés en réunions publiques. Il s'agissait d'expliquer les enjeux de la loi Climat et résilience et l'application du ZAN dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays d'Auray.

3.2/ AQTA :

- Réunion des VP/ AQTA – le 5 Juin :
 - Réunion info Elus/Agents sur le dispositif Mobilité a/c de septembre.
 - Etudes sur la mise en place d'une structure reprenant la gestion et le recyclage des déchets.
 - Bilan du projet de territoire AQTA en cours.
 - Remerciements à AQTA pour le soutien transport pendant la Semaine du golfe.
 - Mise en exergue de l'esprit d'équipe actuelle.
 - Congrès des Intercommunalités de France du 8 au 10 octobre.
 - Discussions en cours sur les aspects techniques et financiers du tire-bouchon.
 - Poursuite des réflexions sur le GCSMS
- Réunion bilan PLH
 - Indice de vieillissement de 135 en 2024 au lieu de 91 en 2011.
 - Aqta = 31 % de plus de 60 ans
 - solde migratoire positif 3,5 % viennent d'ailleurs et 46% des nouveaux arrivants sont Bretons
 - majorité de retraités
- Bureau communautaire du 13 juin 2025.
 - Bilan 1ere année de la mission Conseil énergie aux entreprises = positif
 - Garanties d'emprunts pour logements locatifs sociaux à Belz et Landaul
 - Attribution de diverses subventions
 - Création d'un parc d'activités à Brec'h
 - Approbation de l'avenant EPF pour l'augmentation de l'action foncière secteur St Michel
 - Rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité.
 - Tire-bouchon : permis en cours
 - Trait de côte : beaucoup de contraintes imposées
- Point Instruction du Droit du Sol :
 - reprise du soutien de la Trinité / mer. Les interventions reprennent le vendredi.
 - proposition mise en place d'un soutien à Crac'h si accord de la commune.
 - soutien de Pluneret sur 3 mois (départ de 2 agents urbanistes)
 - RH encore un peu fragile car un agent au départ fin août (cdd)
 - reprise d'activité avec + 5% et + 50% de permis de construire
 - 85% de dossiers dématérialisés
 - PB de l'assainissement avec 1 réseau poreux : risque de gel des permis construire.
 - Capacités d'accueil : études avec eaux du Morbihan.
 - PLU : 7/révisions, 2/lancements de révision et 15/modifications.
 - Travaux sur la densification douce par des étudiants de Brest et Paris.
 - Refonte de la criée de Quiberon
 - Restauration du château du Plessis Kaër à Crac'h.
 - Projet d'extension station d'épuration de Crac'h.

- CA et ASSEMBLÉE SPÉCIALE SPL AQTA ENERGIE du 13 Juin 2025
 - Signature d'une délégation de service public avec Carnac
 - Adoption de la règle relative aux frais de gestion des certificats d'économie d'énergie
 - Délégation de la fonction administrative et financière au GIE Ressource Terre Atlantique
 - Sujets administratifs et financier
 - Ressources humaines
 - Projets (études en cours pour Locmariaquer).
- Conférence des Maires du 20 Mai 2025.
 - **Transport collectifs** : délégation de service à Transdev pour 12 M€/6 ans. Augmentation du nombre de passages TER et Création de GlazGo. Il s'agit de la création de nouvelles lignes urbaines, du **Transport à la demande** avec réservation jusqu'à H-2 pour une distance minimale de 1,5 kms/jour (si aller-retour). Prise en charge dans les arrêts Breizgo et scolaires avec des minibus électriques. Coût pour l'administré : le prix d'un ticket de bus, soit 1€ et possibilités d'abonnements mensuels ou annuels. Billetterie par CB, application téléphonique, lieux prédéterminés. Mise en place au 1er septembre.
- Conseil communautaire du 26 Juin 2025.
 - désignation d'un représentant au cluster Algues Bretagne
 - Acquisition de terrains pour le parc d'activités de Kerisan
 - Attribution d'un fond de concours pour itinéraires cyclables sur Auray
 - Avenant EPF pour St Michel.
 - Soutien d'AQTA vis à vis de l'équipe de Locmariaquer pour le logement à l'année.
 - Bilan positif du développement des médiathèques. A noter que les médiathèques restent une compétence communale.
 - approbation des zonages d'assainissement collectif des communes d'Auray et Ploemel.
 - Validation communautaire de l'inscription de Locmariaquer sur le décret du code de l'environnement (recul du trait de côte).
 - Tourisme : baisse d'activité en 2024 de 4%.
 - Bilan de territoire : mandat communautaire positif.

Aménagement/Mobilités :

À partir du 1er septembre, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique déploie son nouveau réseau de transport collectif « GlazGo » accessible sur tout le territoire.

Ce nouveau service prévoit :

- **La mise en service de 3 lignes urbaines** (contre 1 actuellement), des horaires étendus et une fréquence améliorée du lundi au samedi,
- **Un Transport à la Demande (TAD)** qui permettra aux usagers de se déplacer facilement sur tout le territoire d'AQTA et qui sera complémentaire aux lignes régionales Breizh Go,
- **Des dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap** (des bus accessibles et un TAD à domicile),
- **La reprise et le renfort des lignes estivales existantes** pour la desserte des sites touristiques du littoral (à compter de l'été 2026),
- **Des solutions de transport événementiel** pour accompagner les grands rendez-vous culturels et sportifs du territoire,

Qualité de vie/Enfance jeunesse :

- Soutien des projets de Maisons d'Assistantes Maternelles
- Soutien de la Mission Locale

Qualité de vie/Santé :

- Création d'un conseil local de la santé mentale

- COPIL Stratégie Foncière du 27 Juin 2025

- études urbaines engagées et avancement maîtrise publique
- prospection foncière et 1er résultats
- Kerizan / point d'étape extension foncière et possibilités DUP
- Etude salle multifonctions pour un complexe sportif / spectacles / événementiel

Conventions AQTA foncier

- nouvelles sollicitations
- avancement des projets validés
- synthèse des projets

Conventions EPF

- nouvelles sollicitations
- avancement des projets validés
- synthèse des projets

Lancement COPIL stratégie foncière développement économique.

- COPIL Petites Villes de Demain

- Bilan des actions mises en œuvre
- Bon bilan des 2 communes : 38 actions, 4 finalisés et 5 en 2026
- 55 M€ pour les 2 communes. Accompagnement de la banque des territoires
- Evaluation des actions à mener

4- COMMUNE :

Communication :

Vigipirate : l'ensemble du territoire national est maintenu en « urgence attentats »

- Déploiement de la fibre : opérations en cours sur notre commune, *mais nous rencontrons une difficulté* : la mise en place de poteaux spécifiques alors que sur certains secteurs ceux-ci seraient doublés avec les poteaux d'ENEDIS. Négociations en cours pour résoudre ce problème purement technique. Sur le territoire d'AQTA, nous en sommes à 51% de prises raccordables commercialisées, 26% sont livrées mais pas encore intégrées. 23% des prises restantes ont été validées en études et les travaux de déploiement débutent.

Travaux :

- SPPL : suite à l'érosion, une portion du chemin côtier entre le Guilvin et le Tal-Hir reste interdit car dangereux. Négociations toujours en cours avec la DDTM .
- Travaux de voirie à Park er Bereu :
 - fin des travaux de terrassements et d'assainissement.
 - achèvement en cours de la voirie.
- PLU : poursuite des travaux de révision de notre PLU.

Urbanisme :

- **Maison Ars/Ecole Ty Er Barrez :** nouvelle étude dans le cadre d'un projet global.

Saisonniers : les 4 mobil-homes mis à disposition des entreprises sont loués.

Études en cours :

- Études prospectives sur l'évolution portuaire par un Comité Consultatif Citoyens
- Scot/Zan/Mos : analyse des possibilités au regard des règles relatives à la sobriété foncière.
- CCAS/SAAD : suite nouvelles dispositions règlementaires, les SAAD tels qu'ils existent aujourd'hui doivent se regrouper. Une étude du Département envisage un regroupement au sein du Groupement GCSMS de la Ria d'Étel à Belz. Les communes de Carnac, Auray et Locmariaquer étudient la faisabilité de la création d'un GCSMS zone sud Baie de Quiberon, qui regrouperait les communes de ce bassin de vie. L'objectif est de répondre à la demande du Département, tout en privilégiant la proximité avec nos ayants droits.

Études à venir :

- Poursuite définition des besoins UNESCO en matière de foncier, d'infrastructures, de services.

Agenda :

- **Le 13 Juin :** Bureau communautaire
Conseil d'administration SPL AQTA Energie
- **Le 16 Juin :** Réunion PETR SCOT (PPA)
Assemblée générale de la Compagnie des ports
- **Le 17 Juin :** Comité Leader
- **Le 19 Juin :** Réunion de la CDNPS
Conseil d'Administration OFS Aqta
- **Le 21 Juin :** Salon du Livres
- **Le 23 Juin :** Réunion de travaux PETR SCOT
Réunion PLU et Espace Proche du Rivage
- **Le 24 Juin :** Comité syndical du PETR Auray et Copil SCOT
Comité local de santé
- **Le 25 Juin :** Réunion du CME – Inauguration des « crayons de sécurité enfants ».
- **Le 26 Juin :** Conseil Communautaire
- **le 27 Juin :** Copil Aqta Foncier
Kermesse école
- **Le 30 Juin :** Réunion UFCV
Travaux PETR/ SCOT
Conférence Nevezus / Sémaphores
- **Le 1 Juillet :** Commission Adjointe/urbanisme SCOT
Réunion GCSMS avec le Département, l'ARS et les communes concernées
Conseil d'école
- **Le 3 Juillet :** Réunion présentation du PLH
Réunion assainissement

Remerciements :

- **La banque alimentaire** pour le soutien financier de la commune (300 €)
- **Reg'Art** : pour la subvention versée
- **La Prévention routière** pour la participation au travers d'une subvention (300€)
- **Mme Clément** pour le soutien à l'association ARAMISE (l'Association pour la Recherche sur l'Atrophie Multi-Systémisée Information et Soutien en Europe).

Décision du tribunal administratif :

Le Scot approuvé en 2014 identifiait une cinquantaine de secteurs urbanisables. La modification simplifiée liée au volet littoral en identifie un peu moins du double, afin d'ouvrir potentiellement de nouveaux secteurs à l'urbanisation. Cette modification du Scot du pays d'Auray, votée en juillet 2022 par les élus locaux est « de nature à permettre l'accroissement de l'urbanisation dans des secteurs jusque-là non constructibles ». C'est ce que dit le tribunal administratif.

A ce jour, le SCOT est toujours en vigueur, il n'a pas été remis en cause. Mais le législateur nous demande de prendre en compte le volet littoral. C'est cette modification qui est remise en cause, car le juge estime que nous n'avons pas été suffisamment précis dans les capacités d'accueil.

Il s'agit d'un point de vue, il faut donc attendre la suite
Par contre, cela est indépendant du ZAN et ne remet pas en cause le SCOT.

Merci à tous

La séance est levée à 20 heures 29

**Vu la secrétaire de séance,
Anne-Marie JEGO**

**Vu Le Maire,
Hervé CAGNARD**